BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 novembre 2020	***N° 2020-470***

Convocation du 20 novembre 2020
Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOULET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 novembre 2020**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Mission rayonnement et équipements métropolitains**	***N° 2020-470***

Coupe du monde de rugby France 2023 - Conditions d'accueil de l'évènement sur le territoire - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Contexte

La France accueillera la dixième édition de la Coupe du Monde de Rugby du 8 septembre au 21 octobre 2023.

Au printemps 2017, Bordeaux Métropole, associée à la ville de Bordeaux, s'était engagée dans la candidature aux côtés d'autres grandes métropoles pour accueillir des matchs dans son nouveau stade, dans le cadre du dossier porté par la France devant la fédération internationale World Rugby face à l'Irlande et à l'Afrique du Sud. La France avait finalement été élue comme pays hôte de l'évènement le 15 novembre 2017, à l'issue d'un vote organisé à Londres par World Rugby, détentrice des droits de la compétition.

Le Groupement d'intérêt public (GIP) « #France 2023 » constitué de la Fédération française de rugby (FFR), de l'État français et du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), a donc obtenu la délégation de l'organisation de cet évènement sur le territoire français par World Rugby. Bordeaux Métropole et le Stade Matmut Atlantique font partie des 10 sites et 9 stades retenus par ce GIP pour accueillir les 48 matchs de la compétition. Les sites se sont constitués en association, le « Club des Sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 », auquel Bordeaux Métropole a souhaité adhérer conformément à la délibération métropolitaine n°2018-0840 du 21 décembre 2018, pour représenter notamment une force de dialogue et de propositions vis-à-vis des organisateurs et coordonner au mieux l'organisation de cette grande manifestation à l'échelon national.

Dans la lignée de l'ambition poursuivie par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (COJOP), les organisateurs de l'évènement souhaitent s'engager, accompagnés des Sites-hôtes dans le cadre d'une nouvelle génération de grands évènements internationaux, où les intentions sociales et environnementales sont mises au même niveau que les enjeux économiques et sportifs. Ainsi, le projet porté par le GIP et les Sites-hôtes se veut exemplaire, vertueux et innovant en matière de développement durable et propose de créer notamment de nouvelles synergies participant ainsi à un héritage fort de la manifestation pour les territoires.

Pour Bordeaux Métropole, la réception de la Coupe du Monde est l'occasion de créer du lien entre les populations locales et accueillies, impulsant ainsi des actions citoyennes et sociales autour de valeurs partagées. Elle représente également l'opportunité de valoriser les atouts et les ambitions du territoire tout en favorisant les échanges entre le tissu économique local et le monde entier. Enfin, l'organisation de cette compétition sportive internationale offrira une visibilité exceptionnelle à notre territoire.

Localement, le projet prévoit notamment la mise en place de dispositifs afin de :

- développer des outils d'aide à la formation et à l'insertion professionnelle au sein de la métropole (opération « Campus 2023 » en collaboration avec Pôle emploi et l'AFPA (Association nationale formation professionnelle adultes), avec notamment 2023 contrats d'apprentissages projetés au niveau national, 350 en Nouvelle-Aquitaine, dont 10 recrutés à Bordeaux par un directeur de site bordelais pour travailler dès novembre 2020 sur l'évènement,
- participer à la protection de l'environnement, via son partenaire « Fondation Relais Vert », pour soutenir les mobilités plus propres, une gestion des déchets efficiente, une production sobre, des circuits courts et la réduction du gaspillage alimentaire ;
- mettre en avant les savoir-faire locaux en développant une économie durable, sociale et solidaire, valorisant les domaines d'excellence et favorisant la création de groupement de compétence afin d'attirer les investissements étrangers. La Coupe du Monde sera également propice pour accélérer le tourisme d'affaires.

Au niveau des chiffres, le GIP annonce notamment :

- 1,2 milliard d'euros de retombées économiques pour les territoires,
- La totalité des bénéfices reversés,
- 17 000 emplois créés ou soutenus,
- 80 % des Français à moins de 2h d'un stade de la Coupe du Monde de Rugby.

Les impacts économiques sur la Métropole ont été évalués par le GIP à 56 M€, dépensés localement par 144 000 spectateurs pour minimum 4 matchs, sous réserve de l'amélioration du contexte sanitaire. Les populations passionnées de rugby se déplaçant dans les Sites-hôtes pour cette manifestation se caractérisent par un fort pouvoir d'achat et des séjours prolongés comparés à d'autre compétitions, ce qui constitue un réel intérêt pour le tourisme local.

Au travers des projets en lien avec le rugby, proposés dans le cadre du comité « Héritage », le territoire métropolitain pourra également bénéficier du reversement d'une part des bénéfices du GIP. Bordeaux Métropole et ses communes peuvent également d'ores-et-déjà présenter des projets rugby au Fonds de dotation Rugby « Cœur 2023 », destiné à soutenir les initiatives en lien avec l'éducation, le handicap, l'égalité des chances, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, le développement durable et l'éco-responsabilité.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Pour faire de cet événement international, une réussite sportive et sociale, Bordeaux Métropole et le GIP souhaitent signer une convention de partenariat "cadre" qui fixera leurs engagements respectifs.

Le GIP s'engagera notamment à :

- mettre en œuvre, en tant qu'organisateur, tous les moyens pour offrir un événement sportif de haute qualité sur les plans techniques, sportifs, juridiques et financiers,
- organiser à minima 4 matchs de poule au stade Matmut Atlantique avec des équipes emblématiques,
- autoriser Bordeaux Métropole à assurer sa promotion et sa valorisation autour de l'évènement,
- permettre à Bordeaux Métropole, en tant que Site-hôte, d'accéder aux bénéfices de la compétition dans le cadre du programme « Héritage » (15 % des bénéfices de la compétition pour les Sites-hôtes),
- prendre à sa charge l'ensemble des coûts relatifs à la mise à disposition du stade,

Bordeaux Métropole s'engage en parallèle à mettre en œuvre un programme d'accompagnement au bénéfice des habitants de la métropole et des visiteurs afin de contribuer au succès de cette grande fête populaire. Ce dispositif d'accueil prévoit notamment :

- un plan de mobilité renforçant le réseau de transport en commun et favorisant les mobilités douces,
- des animations festives, un village en cœur de ville et des activités sportives et culturelles en collaboration avec la Ville de Bordeaux et les autres communes de la métropole,
- un programme de communication et d'accueil touristique,
- un programme de volontaires,
- la mise à disposition d'équipements sportifs par l'intermédiaire de la ville de Bordeaux,
- un programme Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des dispositifs de développement durable.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs d'accueil est évaluée actuellement autour de 2,2 M€ (cf. annexe - hors mise à disposition des équipements et espaces par la ville de Bordeaux évaluée à environ 200 000 €).

Concernant l'utilisation du stade, Bordeaux Métropole et le GIP ont convenu que le contrat de mise à disposition du stade serait directement signé entre l'exploitant et l'organisateur (Stade Bordeaux Atlantique, SBA). Les négociations entre SBA et le GIP ont ainsi abouti à l'été 2019.
Afin d'accompagner l'organisateur dans ses missions d'intérêt général pour produire un programme ambitieux, générant d'importantes retombées sociales, économiques et touristiques, il est proposé que Bordeaux Métropole verse une subvention au GIP, échelonnée entre 2021 et 2023 comprise entre 800 k€ et 1,1 M € et conditionnée notamment en fonction du nombre de matchs programmés à Bordeaux (déterminé à l'issue du tirage au sort du 14 décembre prochain).

Enfin, Bordeaux Métropole fera l'acquisition de billetterie et d'hospitalités qui permettront l'accessibilité aux rencontres des partenaires et publics jeunes et défavorisés de Bordeaux Métropole (centres sociaux, centres de prévention, associations sportives et de soutien aux enfants malades, scolaires…). Elle procèdera également à l'achat de supports de communication favorisant la visibilité de Bordeaux Métropole pendant les matchs pour un montant compris entre 300 000 et 400 000 €.

Ces engagements mutuels font l'objet de négociations avec l'organisateur et pourront se traduire par la signature :

- d'une convention de partenariat reprenant les principes énoncés ci-dessus relatifs aux responsabilités respectives de chacune des parties;
- d'une convention "d'exécution" précisant les conditions et le montant d'une subvention allouée par Bordeaux Métropole pour l'accueil de l'événement,
- d'un marché de prestations pour l'achat de billetterie, hospitalités et visibilité.

Afin de bénéficier du programme « Héritage », spécifiquement alloué aux Sites-hôtes, dont il est possible d'espérer la contribution de plusieurs centaines de milliers d'euros en tant que Site-hôte, Bordeaux Métropole collaborera avec les communes et les associations sportives pour candidater sur la base de projets en lien avec le développement du rugby sur le territoire.

En dehors de cette contribution « Héritage » et d'éventuelles recettes liées aux partenariats locaux de l'évènement, l'accueil de la Coupe du monde de rugby en 2023 sur le territoire devrait donc, à l'instar de ce qui a été proposé pour les Jeux olympiques de 2024, représenter un investissement compris entre 3 et 4 M€ pour Bordeaux Métropole (cf. budget prévisionnel en annexe), sous réserve du vote des budgets primitifs des années 2021, 2022 et 2023.

Au-delà de la validation des dispositifs mis en œuvre et des autorisations de conventionnement actées dans cette délibération, un budget prévisionnel consolidé fera l'objet d'une nouvelle délibération ultérieurement.
Par ailleurs, il est proposé que Bordeaux Métropole poursuive le travail collaboratif avec la ville de Bordeaux et la Région notamment sur les stratégies de valorisation du territoire, de projet touristique, de dispositifs de communication et de conditions de visibilité afin de contribuer à la cohérence et à la réussite de cet évènement sur le territoire.
Au regard de l'ensemble de ces éléments, du caractère fédérateur du rugby et de la portée de la Coupe du monde dans le cadre d'une organisation locale responsable, économe et vertueuse sur le plan environnemental et social, il vous est ainsi proposé de confirmer le souhait d'accueillir sur le territoire métropolitain cette grande compétition sportive dans les conditions énoncées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le dossier de candidature déposé par Bordeaux Métropole en mars 2017 pour accueillir des matchs de la Coupe du monde de rugby 2023,

VU la décision du comité exécutif de World rugby d'attribuer à la France l'organisation de la Coupe du monde de rugby 2023 le 15 novembre 2017, et par voie de conséquence, Bordeaux Métropole comme site d'accueil de la compétition,

VU la délibération n°2018-0840 du 21 décembre 2018, confirmant l'adhésion de Bordeaux Métropole au « Club des Sites d'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023 »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole d'accueillir des matchs de la Coupe du Monde de rugby en 2023, compte tenu des enjeux économiques, sociaux et touristiques pour le territoire,

DECIDE

Article 1 : de confirmer l'intérêt métropolitain de la manifestation.

Article 2 : de soutenir le projet d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 sur le territoire métropolitain, dans les conditions précisées dans le présent rapport.

Article 3 : de désigner Madame Brigitte Bloch, vice-présidente en charge du tourisme, des équipements et évènements métropolitains, comme référente du suivi politique du dossier auprès des instances organisatrices de l'évènement et dans le cadre du Club des Sites d'accueil de la manifestation.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et documents en lien avec l'organisation de cet évènement sur le territoire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **3 DÉCEMBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **3 DÉCEMBRE 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH